

5, rue Fortuny – 17<sup>th</sup> district

Paris, March 17, 1943

Dear Mr. Secretary,

In response to your request for information I am pleased to provide you with the following:

As I have informed you on several occasions, religion is not listed in the passports because no distinction is made between the various religions in Iran.

On the day that the German order requiring mandatory registration of Jews was published, I convened all the Iranians living in the occupied zone and told them that all those who considered themselves to be Jews should obey the order and report to their respective police stations to be registered.

On that note, I should point out that the old style passports did mention religious affiliation, but this style of passport was changed long ago and religion no longer appears on any official document from my country.

B. Obviously there must have been a misunderstanding in the information you received because:

- 1) It seems to me that since about 1938 there have been no more than 2,400 Iranians total living in all of France. However, we do not have precise statistics given that Iranians often come directly to France from Iran with a passport that is valid for awhile or they are living in another European country and therefore do not need to report to the consulate. Consequently, we only have an idea of the exact number of Iranians living in France based on those who come to us.
- 2) According to my own documentation, and subject to all reservations, among all Iranians in the entire Empire of Iran, the proportion of Jews is only 200,000 to 300,000 out of 15 million inhabitants. I should add that the Iranian Jews of the Mosaic faith who were born in Iran with Iranian parents and grandparents or who were born in other countries of the Orient but whose parents and grandparents still live in Iran have nothing in common with the European Jews and should not be confused with them.

Iranian Jugutis are not immigrants, but people who have lived in Iran and another part of Asia for centuries. A large majority of them have been completely assimilated and others have adopted some of the rites and dogmas of the Mosaic faith while at the same time living the same life and following the same customs as Muslims. For this reason, these people are known in Iran as "Moussai" or "Jugutis." They have the same rights and civil, legal and military duties as Muslims and even though they have adopted some of the rites of the Mosaic faith, they also abide by the Islamic Holy Book – the Koran. Some of them have taken Biblical names and others have Muslim names. What is important is that from a racial point of view, the Jugutis have neither wanted, nor been able to mix with the Western Semitic race because they never emigrated or immigrated. In general they marry amongst themselves or with their fellow Muslim countrymen and women. Up until the veil was abolished in Iran, which was only a few years ago, Juguti women also wore the veil imposed by Islam (see the book by Gabriel Bonvalot: *Du Caucase aux Indes à travers le Palmyre* ["From Caucasia to the Indies through Palmyra"], ed. Flon, Noury and Cie, 1889, page 83). The Jugutis speak Iranian, the national language. They do not speak Hebrew or Yiddish and therefore are assimilated to other Iranians and are considered to be Iranian.

Prior to the occupation, a large number of Juguti and non-Juguti Iranians left France. Certainly none of the Juguti or non-Juguti Iranians who stayed in France has rallied to a cause contrary to German interests. I know this because back when the consulate existed, I received an order from my country through our legation to Vichy to instruct all my fellow countrymen and women to maintain strict and absolute neutrality and to specify that those who could not maintain this attitude should leave France immediately. Given that the interests of my country have now been entrusted to a neutral country, the same instructions are still followed strictly.

In addition to having overseen the transmission of instructions from my country to my fellow countrymen and women, I have also ensured compliance with these instructions with utmost vigilance and I would like to know which of my fellow countrymen and women have failed in their duty to maintain neutrality. If anyone has any reproaches to be made, I would like for that person to speak to me so that I can reassure him.

Nevertheless, during the war of 1914-1918, at a time when my country probably did not see any disadvantages in granting Iranian nationality to certain foreigners, some Jews from Central Europe were given Iranian nationality. However, we do not recognize these people to be Jugutis. At present, Iranian nationality can only be granted upon decision of the Council of Ministers.

Respectfully,

A. Sardari

P.S. – Attached is the complete list of Iranian Jugutis, which you verbally requested from me.

Mr. L. Krafft von Dellmensingen  
Secretary of the German Embassy  
Protocol Division  
78, rue Lille  
Paris

Paris, le 17 Mars 1943

Monsieur le Secrétaire,

En réponse aux renseignements que vous m'avez demandés, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

A. Ainsi que je vous en ai informé à différentes reprises, il n'est porté aucune indication de religion sur les passeports étant donné qu'aucune distinction entre les différentes religions n'existe en Iran.

Le jour où a paru l'ordonnance allemande prescrivant l'inscription obligatoire des Israélites, j'ai convoqué tous les Iraniens résidant en zone occupée et j'ai demandé que ceux qui, parmi eux, se considéraient comme Israélites, devaient se conformer aux prescriptions édictées en se faisant inscrire comme tels dans leurs commissariats respectifs.

A ce sujet, je dois faire observer que, dans les passeports d'un très ancien modèle, la mention de religion était portée, car il y a fort longtemps déjà que le modèle des passeports a changé et que la mention de religion ne figure plus sur aucun document officiel de mon pays.

B. Certainement, il doit y avoir un malentendu dans les propos qui vous ont été rapportés car :

1°) il me semble que, dans toute la France, il n'existe pas en tout, depuis environ 1938, plus de 2,400 Iraniens. Mais nous ne possédons aucune statistique complète à ce sujet étant donné que les Iraniens arrivent souvent d'Iran directement en France avec un passeport valable pour quelque temps ou résident dans un autre pays d'Europe sans avoir à se présenter au Consulat. Par conséquent, nous ne pouvons contrôler le nombre exact des Iraniens résidant en France qu'en nous basant sur ceux qui s'adressent à nous.

2°) Suivant ma documentation personnelle et sous toutes réserves, la proportion israélite parmi les Iraniens dans tout l'Empire de l'Iran n'est guère que de 200,000 à 300,000 par rapport à 15 millions d'habitants. A ceci, je dois ajouter que les Israélites Iraniens de confession mosaïque, nés en Iran de parents et grands parents iraniens, ou nés dans d'autres contrées en Orient mais qui ont leurs parents et grands parents en Iran, n'ont rien de commun avec les Israélites d'Europe et ne doivent pas être confondus avec ceux-ci.

Les Djougoutes de l'Iran ne sont pas des personnes immigrées mais des personnes qui ont vécu en Iran ainsi que dans une autre partie de l'Asie depuis des siècles. Une grande partie de ceux-ci sont assimilés totalement et d'autres ont adopté, tout en menant la même vie et les mêmes coutumes que les Musulmans, quelques rites et quelques dogmes de confession mosaïque. Pour cette raison, ceux-ci sont reconnus en Iran sous le nom de "Moussaf" ou "Djougoutes". Ils ont tous les droits et devoirs civils, juridiques et militaires comme les Musulmans et, quoiqu'ils aient adopté quelques rites de la confession mosaïque, ils respectent également le Livre Saint islamique: le CORAN. Quelques-uns ont adopté des noms bibliques et d'autres ont choisi des noms musulmans. Ce qui est essentiel, c'est qu'au point de vue racial, les Djougoutes n'ont ni voulu, ni pu se mélanger avec la race sémitique d'Occident car ils n'ont jamais ni émigré, ni immigré. Ils se marient, en général, entre eux ou avec leurs compatriotes musulmans. Jusqu'à l'abolition du voile en Iran, qui ne date que de quelques années, les femmes Djougoutes également portaient le voile dicté par la religion musulmane. (Se référer au livre de Gabriel Bonvalot: "Du Caucase aux Indes à travers le Palmyre", édition Plon, Noury et Cie, 1889, page 83.) Les Djougoutes parlent l'iranien qui est la langue nationale, ignorent l'hébreu et le yiddisch et, de ce fait même, sont assimilés aux autres iraniens et sont considérés comme tels.

le 17 Mars 1943

Avant l'occupation, un grand nombre d'Iraniens Djougoutes et non-Djougoutes ont quitté la France. Il est certain qu'aucun des Iraniens Djougoutes ou non-Djougoutes qui sont restés en France ne s'est rallié à une cause contraire aux intérêts de l'Allemagne. Et ceci parce qu'alors que le Consulat existait, j'avais reçu l'ordre de mon pays, par l'entremise de notre Légation à Vichy, de donner la consigne à tous mes compatriotes d'observer la plus stricte et la plus absolue neutralité en spécifiant que ceux qui n'étaient pas sûrs d'observer cette attitude devaient immédiatement quitter le territoire français. Et actuellement, les intérêts de mon pays étant confiés à un pays neutre, la même consigne continue à être strictement observée.

Outre que j'ai contrôlé la transmission des consignes qui ont été données par mon pays à mes compatriotes, j'ai d'autre part veillé à leur exécution avec une vigilance absolue et j'aimerais savoir lequel de mes compatriotes a manqué à son devoir de neutralité. Dans le cas où quelqu'un aurait des reproches à formuler, je serais désireux qu'il s'adresse à moi pour que je puisse le convaincre de ce que j'affirme.

Toutefois, pendant la guerre de 1914-1918, au moment où probablement mon pays ne voyait pas d'inconvénient à accorder la nationalité iranienne à certains étrangers, quelques Israélites d'Europe Centrale ont acquis la nationalité iranienne; mais ceux-ci ne sont pas reconnus Djougoutes par nous. Actuellement, la nationalité iranienne ne peut être accordée à quiconque qu'après décision du Conseil des Ministres.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma haute considération.

A. SARDARI

P.S. Ci-joint la liste complète des Djougoutes Iraniens que vous m'avez réclamée verbalement.

Monsieur L. BRAFFT von DELLMENSINGEN  
Secrétaire de l'Ambassade d'Allemagne  
Service du Protocole  
78, rue de Lille  
PARIS

330

Liste des IRANIENS de Confession Mozafque de nationalité  
iranienne d'origine demeurant à Paris et les environs

NO	NOM	Prénom	date de naissance	lieu de naissance	adresse actuelle
1	ACHEROFF	Ibrahim	1904	Téhéran	12 Cité Trévisse, Paris
2	AZIZ	Soleiman	1906	"	108, Bld.Voltaire, Paris
		(rectifié comme suit par lettre du 17 Septembre 1942:			
	SOLEIMAN	Azis	1886	Salmas	108, Bld.Voltaire, Paris
3	DORRA	Vitalis	15.12.77	Chiraz	42, rue de la Tour d'Auvergne, Paris
4	DORRA	Elément	4. 9.14	Damas	do
5	DORRA	Sami	30. 3.19	Beyrouth	do
6	DORRA	David	5. 1.00	Damas	49, rue de Trévisse, Paris
7	DORRA	Elie	27. 6.01	Damas	32, rue de Liège, Paris
8	DORRA	Nazli	27. 9.81	Damas	42, rue de la Tour d'Auvergne
9	HACHANI	Nourollah	1893	Kachan	164, rue Montmartre, Paris
10	LAZARIAN dit	Lazar Mikael	19. 2.14	Téhéran	6, rue Lallier, Paris
11	LAZARIAN	Morure	24. 1.08	Téhéran	do
		(rectifié comme suit par lettre du 29 Septembre 1942:			
	LAZARIAN	Monir	née en 1911 porté par erreur sur sa carte d'identité)		
12	LAZARIAN	Zivar	1886	Téhéran	6, rue Lallier, Paris
13	MORADY	Reyhan	1872	Téhéran	8, rue François Adam, PARC SAINT MAUR (Seine)
14	MORADY	Soltan	1885	Téhéran	do
15	MORADY	Habibollah	14. 7.09	Téhéran	do
16	MORADY	Ebrahim	28. 1.14	Téhéran	do
17	MORADY	Djahanguir	22. 6.22	Téhéran	do
18	NEHORAI	Edris	2. 7.92	Téhéran	29, rue Meslay, Paris
19	NACCACHE	Menache	18. 2.69	Damas	4, rue Noël, St-Maur-Créteil
20	NACCACHE	Jacob	14. 8.94	Damas	28, rue Saint Sébastien, Paris
21	NACCACHE	Isaac	15.12.86	Damas	do
22	NACCACHE	Youssouf	8.10.12	Damas	2, Bld.Jules Ferry, Paris
23	NACCACHE	Abdo	3. 1.04	Damas	118, Bld.Richard Lenoir, Paris
24	NACCACHE	Tofic	13. 3.97	Damas	57, Bld.Barbès, Paris
25	NACCACHE	Abdo	8. 2.05	Damas	10, rue du Pont aux Choux, Paris
26	PAPAHN	Rahim	1902	Téhéran	63, Fbg.Poissonnière, Paris
27	PAPAHN	Aschraf	1919	Téhéran	do
28	BENARON	Marco	20. 4.89	Ourmieh	9, rue Mazagran
	SCHALOM	Ebrahim	1913	Téhéran	40, rue de Nancy, Argenteuil
		(ajouté à liste par lettre du 17 Septembre 1942)			
	AMIR	Simon	28. 9.00	Téhéran	23, rue Gramme, Paris
		(ajouté à liste par lettre du 29 Septembre 1942)			

	Prénom	date de naissance	lieu de naissance	adresse actuelle
YOUSSEF	Noise	18. 1.97	Ouroumich	1, Av. Louise de Bettignies (Colombes Seine)
				(ajouté à liste par lettre du 29 Septembre 1942)
REHARON	Renée	5.11.21	Vienne	9, rue Mazagan, Paris
				(ajoutée à liste par lettre du 29 Septembre 1942)
ELIAKIM	Yochim	15. 9.94	Andrinople	85, rue Lafayette, Paris
				(de confession "Islam" ajouté à liste par lettre du 29 Sept.1942)
CHILERI	Farrokh	3.11.98	Kieffe	71, rue Lecourbe, Paris
				(de confession orthodoxe ajouté à liste par lettre du 29 Sept.1942)
MORDECHAY	Joseph	20. 3.90	Téhéran	50, rue Servan, Paris
				(ajouté à liste par lettre du 24 Octobre 1942)
SOLEYMAN	Samy	23.12.24	Stamboul	108, Bd.Voltaire, Paris
				(ajouté à liste par lettre du 24 Octobre 1942)

Liste des IRANIENS de Confession ZARDOCHTI

1	SASSOON	Mirza Ibrahim	6. 1.95	Ispahan	90, rue Lafayette, Paris
2	SASSOON	Zoleyka	12. 7.07	Ispahan	do
3	SASSOON	Emmanuel	25. 9.22	Ispahan	do
7	SASSOON	Hayem	13. 9.25	Ispahan	do

de Confession KARAÏME

SULEYMAN	Ruth	29. 4.00	Stamboul	10, Cité Trévise
----------	------	----------	----------	------------------